



DÉCISION DU MAIRE

(Application des articles L. 2122.22 et L 2122.23 du C.G.C.T.)

N° : 26-21

Date : 13 MAI 2026

Mis en ligne le : 13 MAI 2026

Domaine d'intervention : 3.3 LOCATIONS

OBJET : Convention de mise à disposition de 3 logements – Fontblanche – AAJT / Commune de Vitrolles

Le Maire de Vitrolles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122.22 et L 2122.23,

Vu la délibération n°26-40 en date du 29 mars 2026 donnant délégation de pouvoir au Maire,

Vu le bail à réhabilitation signé le 5 juillet 2019 entre la Commune de Vitrolles et l'Association d'Aide aux Jeunes Travailleurs (AAJT), sis sur le site de Fontblanche, cadastré section AR 359, 360, 361 et 362p, en vue de réaliser une pension de famille et une résidence sociale.

Vu la Décision du Maire n° 22-25 du 20 avril 2022, approuvant la mise à disposition à la Commune de Vitrolles, de 3 logements dédiés à l'hébergement d'artistes, dans le cadre de programmations culturelles.

Considérant que ladite mise à disposition est arrivée à terme.

Considérant la volonté de la Commune de Vitrolles de poursuivre cet objectif.

D É C I D E

Article 1 : de passer une nouvelle convention de mise à disposition, avec l'AAJT, représenté par _____, portant sur 3 studios (lots 16, 17 et 18), sis sur le bâtiment 1, figurant sur l'emprise foncière AR 369, 360, 361 et 362p, pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature des présentes, renouvelable 1 seule fois pour une durée de 1 an.

Article 2 : d'accepter le versement d'une redevance mensuelle de 100 € par logement, toutes charges comprises, soit un total annuel de 3600 €, payable en un seul versement.

Article 3 : d'en imputer les dépenses au Budget de fonctionnement de la Commune de Vitrolles.

Article 4 : La présente Décision du Maire entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L 2131.1 du CGCT accomplies.

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet et Monsieur le Trésorier.

Loïc GACHON
Maire de Vitrolles

